



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL

Date : 19 Janvier 2023

Pays : Côte d'Ivoire

Description de la mission : Recrutement d'un.e Expert.e en Communication de la Convention d'Abidjan

Nom du projet : UNEP

Durée de la mission/services : Douze (12) mois

L'offre technique et l'offre financière doivent être transmises sous plis fermés distincts (le tout dans une grande enveloppe) au plus tard le **06 Février 2023 à 17H00** à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement

01 BP 1747 ABIDJAN 01

ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS

PLATEAU EN FACE DE LA RADIO

ou par courrier électronique dans 02 fichiers distincts à l'adresse procurement.offers.ci@undp.org

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse procurement.ci@undp.org. Le service des Achats répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

NB : Toute demande d'éclaircissements transmise par un autre canal ne sera pas traitée. De même, toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessus sera rejetée à l'étape préliminaire.

Nous vous remercions et espérons recevoir votre offre.

NEHLA TOURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nehla', is written over a horizontal line.

Operations Manager a.i

69

1. CONTEXTE

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est la principale autorité mondiale en matière d'environnement qui définit le programme mondial en matière d'environnement, encourage la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et fait autorité en matière de défense de l'environnement mondial. La Convention d'Abidjan est maintenant officiellement connue sous le nom de Convention de coopération pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe. La Convention couvre le milieu marin, les zones côtières et les eaux intérieures connexes relevant de la juridiction des Etats de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe, de la Mauritanie à la côte ouest de l'Afrique du Sud incluse, soit un peu plus de 14 000 kilomètres de côte.

Les Parties contractantes à la Convention d'Abidjan ont désigné le PNUE/Convention d'Abidjan comme Secrétariat de la Convention.

Le poste d'expert en communication est localisé au Secrétariat de la Convention d'Abidjan sous la supervision du Secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan.

Le Secrétariat met en œuvre les décisions de la Conférence des Parties qui, pour être efficaces, ont besoin d'information, de sensibilisation et de communication. Le Secrétariat avec l'appui des partenaires (UE, Banque mondiale, UEMOA, GIZ etc.) renforce la communication pour aider les parties à la convention à mettre en œuvre leurs engagements, à savoir la ratification et la mise en œuvre des protocoles. Par conséquent, le secrétariat de la Convention d'Abidjan recrute un expert pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie de la Convention d'Abidjan, y compris les tâches de communication intégrées aux projets mis en œuvre dans les pays contractants. Le travail implique une interaction fréquente avec les fonctionnaires de l'information, les correspondants sur le terrain, les producteurs, les assistants de production et le personnel, les ONGs, les universités, la Société Civile, les communautés professionnelles et d'autres publics cibles, les représentants de la société, les éditeurs de mission, les contacts dans les agences de communication commerciale, les organismes internationaux de radiodiffusion, etc.

2. ÉTENDUE DES TRAVAUX, RESPONSABILITÉS ET DESCRIPTION ANALYTIQUE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Sous la supervision du Secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan, le titulaire s'acquitte des fonctions suivantes :

- a. Mettre à jour la stratégie de communication de la Convention d'Abidjan et mettre en œuvre le plan de communication intégrant les différents projets en cours ;
- b. Diriger l'élaboration d'outils de communication et superviser les livrables ;
- c. Assurer la visibilité des activités et événements de la Convention d'Abidjan à travers le site internet, le Centre de Ressources et d'autres plateformes (Tweeter, Facebook et LinkedIn) ;
- d. Développer des campagnes de sensibilisation en fonction de thématiques, à savoir sur la pollution plastique, les AMP, la résilience côtière (WACA ResIP), les accords multilatéraux (MEA), etc. ;
- e. Soutenir les activités de plaidoyer menées par le Secrétariat ;
- f. Organiser la préparation et la diffusion des rapports annuels d'activités, ;
- g. Entreprendre les activités de capitalisation du Secrétariat de la Convention d'Abidjan.

3. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

L'expert.e doit remplir les conditions suivantes :

I. Qualifications académiques :

Master dans le domaine de la communication, des relations internationales, du journalisme, des relations publiques ou dans une discipline étroitement apparentée. À défaut, un diplôme universitaire de premier cycle assorti de deux (2) années supplémentaires d'expérience professionnelle pertinente peut être accepté.

II. Années d'expérience:

Au moins 5 années d'expérience professionnelle, à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés, dans un domaine lié à la communication. Une expérience dans le domaine de la gestion des ressources marines et côtières, en particulier dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ou dans la zone d'intervention de la Convention d'Abidjan est souhaitable. Une expérience ou une connaissance des conventions internationales en matière d'environnement et des questions juridiques et politiques liées à leur mise en œuvre est un atout.

4. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION DE L'OFFRE

Les Consultants intéressés doivent soumettre les documents et renseignements suivants pour prouver leurs qualifications :

1. Offre technique:

- (i) Expliquer pourquoi ils sont les mieux qualifiés pour ce travail.
- (ii) Fournir une brève méthodologie de la manière dont ils approcheront et effectueront le travail.

2. Offre financière

3. CV personnel, en y incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références (**numéro de téléphones et email à préciser pour chaque référence**).

5. OFFRE FINANCIÈRE

- **Contrat forfaitaire**

L'offre financière doit indiquer le montant total du forfait, ainsi que les modalités de paiement précises et mesurables (quantitativement et qualitativement) relatives aux résultats concrets (à savoir, si les paiements doivent être échelonnés ou versés en totalité à la fin du contrat). Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence. En vue d'assister le service demandeur dans la comparaison des offres financières, le montant forfaitaire de chacune de ces dernières sera détaillé (y compris, les voyages, les indemnités journalières et le nombre de jours de travail prévus.)

6. ÉVALUATION

Les consultants individuels seront évalués comme suit :

Analyse cumulative

Critère	Coefficient	Point Max.
<u>Offre technique</u>	70%	
• Qualification et expérience dans le domaine		60
• Plan de travail		20
• Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR		20
<u>Offre financière</u>	30%	

En utilisant cette méthode d'évaluation pondérée, un contrat sera attribué au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme étant, à la fois :

- Efficace/conforme/acceptable, et
- Comme ayant reçu le score le plus élevé, déterminé à partir d'un ensemble prédéfini de critères techniques et financiers pondérés, spécifiques à la demande.

* Poids des critères techniques : 70%

* Poids des critères financiers : 30%

Seuls les candidats qui obtiennent un minimum de 70 points sur un total de 100 points seront pris en compte pour l'évaluation financière

Annexes

Annexe 1- TERMES DE RÉFÉRENCE

Annexe 2- CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONSULTANTS INDIVIDUELS

Annexe 3 - LETTRE DE SOUMISSION AU PNUD CONFIRMANT L'INTERET ET LA DISPONIBILITE DU PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC)

Annexe 4 – MODELE DE CONTRAT